

**BESOIN D'UNE
HYPOTHÈQUE ?**
CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé
Cell.: 514 991-7738
Courriel : badre@mtgcentr.com
514-990-0391
10345 Papineau suite 220,
Montréal, QC, H2B 2A3



Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque



Nouveau programme de fidélité Safar Flyer
Safar Flyer new loyalty program

4000 Miles* offerts maintenant
et d'autres avantages ensuite



4000 Miles* offered now
and other advantages afterwards

Adhésion gratuite sur notre site royalairmaroc.com
ou dans nos agences Royal Air Maroc.
Free registration on our website royalairmaroc.com
or in our Royal Air Maroc agencies.

royalairmaroc.com

VOTRE PUB ICI

Pour un prix minimum et une portée maximum

Appelez au 514-576-9067

Le Maroc, Une Terre d'immigration Africaine ?

(Pages 17, 18 et 19)

À LIRE AUSSI DANS CE NUMÉRO

D'UN CONTINENT À L'AUTRE
Le Maroc serait-il en voie de devenir un nouvel Eldorado pour les immigrés africains ? (Page 3)

UN MOIS AU CANADA
Suspension temporaire de la réception de nouvelles demandes de parrainage (Page 4)

UN MOIS EN AFRIQUE
Le Maroc consolide son leadership régional en matière d'énergies renouvelables (Page 15)

ASSOCIATIONS EN ACTION
(Page 22)




DALMA
immigration

Division de
BERTRAND, DESLAURIERS
AVOCATS

Avocats spécialisés en droit de
l'immigration depuis plus
de 30 ans

Compétence, intégrité et expérience à votre service depuis 1983

 **CANADA**

- * Résidence permanente
- * Travailleurs qualifiés;
- * Regroupement familial;
- * Gens d'affaires;
- * Litige suite à refus ou problèmes liés à l'immigration

 **U.E. ASIE**

 **AFRIQUE**

 **MOYEN ORIENT**

Évaluation en ligne gratuite!

Adresse: 83, St-Paul Ouest, (La Caserne),
Montréal (Qc) H2Y 1Z1 Canada.

Courriel: dalma@bdia.ca
Tél.: (514) 982-9584 Fax: (514) 982-0895

www.dalma.ca



**LE SPÉCIALISTE
DES VOYAGES
DE LA OMRA
ET DU HAJ**

Alger - Tunis - Casa  Liban - Afrique - Europe - Forfait Sud

مايسترو VOYAGES MAESTRO سفريات

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444

Tél. 514 381-1999



Toufic Sleiman
Propriétaire

نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار



Le Maroc serait-il en voie de devenir un nouvel «Eldorado» pour les immigrés africains ?



Par Mustapha Bouhaddar

Avec Donald Trump qui va prendre les reines de la première puissance mondiale, qui (comme tout le monde le sait) est un farouche opposant à l'immigration quelque soit

son origine, et qui est un conservateur de premier plan. Avec un Poutine, qui n'a rien à envier à Trump, car ils ont la même vision du monde. Et, en France, avec un François Fillon qui veut combattre l'immigration, supprimer les acquis sociaux, et, cerise sur le gâteau, qui a ficelé un programme électoral où il n'y aura pas de place pour l'immigré, le démuné, et le sans grade; Avec tout ce beau monde normal que les immigrés africains se tournent vers d'autres pays plus cléments, et moins hostiles.

Parmi ces pays, le Maroc qui a ouvert ses frontières aux immigrés venant d'Afrique en général ET DE L'Afrique subsaharienne en particulier.

Dans une tribune publiée sur le site du Figaro, Rachida Dati, a souligné qu'alors que « *l'Europe s'enlise dans des crises politiques, où les peuples défient chaque jour leurs dirigeants en donnant le pouvoir aux populistes, de l'autre côté de la Méditerranée, le Maroc continue d'entraîner tout le continent vers un développement historique.* »

Pourquoi le Maroc ?

Toujours selon R.Dati, longtemps le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, comme un pont jeté au-dessus de cette Méditerranée trop souvent agitée, le Maroc est aujourd'hui un leader incontestable de cette Afrique, rappelant que la dernière tournée africaine du Roi Mohammed VI a posé les bases d'une nouvelle intégration économique africaine.

Et d'indiquer, à cet effet, qu'en quelques mois, plus d'une centaine de conventions et accords bilatéraux ont été signés entre le Maroc et ses partenaires africains, faisant remarquer que le Royaume n'est plus uniquement un acteur-clé de l'Afrique du Nord, mais le moteur de projets révolutionnaires en Afrique subsaharienne et de l'Éthiopie à Madagascar, en passant par le Sénégal et le Rwanda.

Une immigration difficile à déterminer

Selon le site Bladi.net, le nombre des migrants subsahariens au Maroc est souvent difficile à déterminer puisque la majorité d'entre eux vivent dans la clandestinité.

Selon des estimations établies par l'AFVIC et l'Association médecins sans frontières, le nombre de migrants subsahariens dans les principales villes du Maroc est de 3000 à Rabat, 2000 à Casablanca, 600 à Oujda, 600 à Laâyoune et 300 à Tanger. Ils ont emprunté des routes, souvent plus longues, plus couteuses et plus dangereuses. Des dizaines d'entre eux ont été blessés ou abandonnés, sans eau ni vivre, dans le grand Sahara.

Après un itinéraire migratoire caractérisé par une grande précarité et une complexification des moyens, ces migrants subsahariens se retrouvent piégés en situation de transit au Maroc. Les motifs de leur migration sont nombreux et non réductibles au seul facteur d'ordre économique, quelle que soit son importance, puisque souvent ce sont les plus nantis qui partent les premiers.

Cependant un grand nombre d'entre eux fuient le pays d'origine pour des raisons liées à la pauvreté au chômage, à la précarité etc. D'autres facteurs non économiques facilitent la mobilité des subsahariens à savoir : le volume croissant des échanges, la rapidité et le bas prix des transports et la facilité accrue des communications. Tous ces éléments les encouragent davantage à émigrer au-delà de leurs frontières nationales.

Le Maroc pourra-t-il, à lui seul, gérer ce flux migratoire africain ?

En 2014, pour répondre aux flux migratoires, en même temps qu'aux critiques d'ONG, le Royaume a lancé un programme de régularisation parmi les 30 000 migrants et réfugiés qui se trouveraient sur le sol marocain. À la fin du mois d'octobre de cette année, 4 385 cartes, sur plus de 20 000 demandes, avaient été délivrées.

Comme l'a bien souligné Mme Dati sur le site cité ci-dessus, les peuples et les dirigeants africains, et notamment le Roi Mohammed VI, sont demandeurs d'une nouvelle relation avec l'Europe. Et Chacun reconnaît, en Afrique, l'importance politique, économique et humaine, d'échanges nourris avec l'Europe.

Mais les Européens doivent comprendre que le temps des rapports inégaux Nord-Sud est révolu, notant que faute de prendre en compte les réalités politiques et économiques du continent et leurs enjeux spécifiques, qui ne peuvent être réduits aux préoccupations des Occidentaux, ceux-ci se priveront du soutien d'alliés précieux et d'accès à des marchés prometteurs.

Si les dirigeants européens retirent leurs œillères, ils verraient que le moment est crucial, pour eux comme pour les Africains, de reconstruire des amitiés sur de nouvelles bases, au service de la prospérité et du bien-être de tous les peuples.

Aussi, avec la tendance des pays avancés à opter pour le conservatisme (tout en continuant de bénéficier des avantages de la mondialisation et tout en refusant de s'ouvrir sur le monde et partager le fardeau migratoire) intégrer tous ces immigrés africains par un pays comme le Maroc, serait un pari difficile à soulever.

Il est à rappeler que depuis les années 1960-1970 déjà, des gens s'opposaient à cette vision occidentale du monde. Entre anarchistes, philosophes et écologistes, qu'on nomme aujourd'hui altermondialistes. Ceux qui n'acceptent et ne croient pas en une société industrielle mondialisée. En effet, la logique de la production de masse et son corollaire, le gaspillage, ainsi que celle du déplacement des hommes et des marchandises serait une pure fuite en avant, mais également le signe d'un non-respect de ce que nous offre la planète et de ce que nous lui rendons ; On épuise les ressources naturelles et on produit des déchets; y compris ceux nucléaires.

À l'échelle mondiale, le problème migratoire serait une inadéquation entre production et consommation. La bataille (pour un équilibre) se situerait à un niveau politique, certes, mais également à un niveau personnel et social ; le consommateur est lui aussi responsable du monde qu'il habite et cette sensibilité doit être inculquée à la population.

Il reste encore à trouver les responsables de ceux qui profitent du système tel qu'il est actuellement... Mais il semblerait, hélas, qu'ils seraient les mêmes qui le dirigent... Depuis la crise financière de 2008, rien n'a vraiment changé, les marchés continuent d'imposer leur volonté aux états. Les multinationales et les banques (à l'instar d'UBS) traitent des

volumes si énormes, qu'elles portent avec elles le système lui-même et aucun État ne souhaite donc qu'elles périclitent.

Les géants économiques se sont affranchis des états, qui certes mettent en place un droit international, mais qui s'en dispensent bien lorsqu'il s'agit de profit ; les états semblent avoir perdu leur pouvoir face à l'argent qui est devenu la plus importante matière première... Tout est devenu business.

© Une production

**LES ÉDITIONS
MAGHREB CANADA**

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

ou

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

**DIRECTEUR DE
PUBLICATION**

Abderrahman EL FOULADI

elfouladi@videotron.ca

Tél: 514-576-9067

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067

info@maghreb-canada.ca

CHRONIQUEURS

Pr. Abdelfettah El Fatin.

(Maroc)

Dr Mraizika Mohammed,

(France)

Yassine El Fouladi, B.Sc. (Canada)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain

(France)

ÉDITORIALISTE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard

(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Québec (Canada), depuis le 1^{er} juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.



Québec : Accueil de réfugiés parrainés

Suspension temporaire de la réception de nouvelles demandes de parrainage

À la suite de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes et des nombreuses demandes de parrainage reçues au cours de l'année 2016, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Kathleen Weil, annonce la suspension temporaire, à compter du 27 janvier 2017, de la réception de toute nouvelle demande de parrainage collectif. Le Ministère continuera donc de recevoir les demandes de parrainage jusqu'au 26 janvier inclusivement. Présentement, l'inventaire de demandes de parrainage acceptées par le Québec et en cours de traitement au gouvernement fédéral est d'un peu plus de 10 000. Ces demandes proviennent de personnes réfugiées de toutes origines, dont plus de 7 500 d'origine syrienne.

« En concordance avec l'annonce faite par le gouvernement fédéral, nous suspendons temporairement la ré-

ception de nouvelles demandes de parrainage afin de réduire l'inventaire des demandes en attente. Toutes les demandes que nous avons reçues en date du 26 janvier 2017 seront traitées. Nous continuerons à respecter notre engagement humanitaire en accueillant des personnes réfugiées de toutes origines, et ce, conformément au plan d'immigration du Québec pour 2017 et à notre capacité d'accueil », a déclaré la ministre Kathleen Weil.

Le 21 décembre dernier, le gouvernement fédéral a mis en place des mesures visant à limiter le nombre de demandes de parrainage collectif afin de diminuer l'inventaire de demandes en attente.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017, déposé à l'Assemblée nationale par la ministre le 27 octobre dernier, prévoit une admission de l'ordre de 4 050 à 4 400 personnes réfugiées parrainées. En s'appuyant sur ces cibles,

on estime qu'une demande de parrainage reçue aujourd'hui ne pourrait conduire à l'admission d'une personne réfugiée sur le territoire avant 2019.

« Nous avons reçu beaucoup de demandes de parrainage dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes, et les organismes de parrainage sont conscients que les délais de traitement sont dus à l'inventaire important qui s'est accumulé au cours de la dernière année. Par ailleurs, nous poursuivons notre étroite collaboration avec ces organismes afin d'accompagner les personnes réfugiées déjà arrivées dans leur francisation et leur participation à la société québécoise », a conclu la ministre Kathleen Weil.

Rappelons que l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes a généré un vaste mouvement de solidarité dans la société québécoise. Au 31 décembre 2016, le Québec a ac-

cueilli 7 431 réfugiés syriens, dépassant légèrement l'objectif fixé de 7 300 pour 2015-2016. Des organismes n'ayant jamais parrainé auparavant ont même décidé de contribuer à ce mouvement. Au total, plus de 80 organismes ont présenté des demandes d'engagement dans le cadre du parrainage collectif, soit environ trois fois plus que dans les années précédentes. La part des parrainages effectués par les groupes de 2 à 5 personnes a aussi connu une augmentation, entre 5 % et 10 % par rapport aux années antérieures.

Les modalités de réception de nouvelles demandes de parrainage sont disponibles sur le site Web du Ministère. À l'adresse :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/parrainage-collectif>

Source : Communiqué du MIDI

**AIDE AUX
IMMIGRANTS
ACCUEIL
INTÉGRATION
EMPLOI**

6865 Av. Christophe-Colomb
Montréal, Qc. H2S 2H3
T 514 271.3533
F 514 271.1910
info@laisonnee.org

www.laisonnee.org
f /www.laisonnee.org



**DES SERVICES GRATUITS
POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.**

SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

SERVICE EMPLOYABILITÉ

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers
d'emploi et autres activités
d'accueil et d'intégration



**NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

**NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000
PERSONNES CHAQUE ANNÉE**

Québec / Vivre-ensemble

Québec souligne la première Journée nationale du vivre-ensemble

Réitérant la volonté du gouvernement du Québec de miser sur l'inclusion et la cohésion sociale, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Kathleen Weil, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Christine St-Pierre, et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, M. Martin Coiteux, ont souligné ce 15 janvier 2017 la première célébration de la Journée nationale du vivre-ensemble, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en octobre 2016. Chaque année, le 15 janvier renouvellera l'invitation faite aux Québécoises et Québécois de toutes les origines à s'ouvrir à la diversité, se rapprocher, et affirmer leur appartenance commune à la société québécoise.

« Nous travaillons à édifier une société davantage inclusive, fière de sa diversité, de ses valeurs et de son vivre-ensemble. Nous encourageons donc les Québécoises et Québécois de toutes origines à s'ouvrir afin de mieux se connaître et de couper court aux préjugés qui parfois nous séparent. Car c'est ensemble, en misant sur l'inclusion et la cohésion sociale, que nous pouvons faire en sorte que tous puissent participer pleinement et en toute égalité à la prospérité du Québec et de ses régions », a mentionné la ministre Weil.

« Il y a quelques mois, lors de la Conférence Québec-UNESCO Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble, la communauté internationale a pu mesurer l'ampleur de l'engagement du Québec envers le vivre-ensemble, alors que nous avons initié un dialogue à l'échelle de la planète sur l'enjeu de la radicalisation menant à la violence. La tenue de la Conférence a été motivée par le désir de trouver des solutions durables et concrètes afin de prévenir et de lutter contre ce phénomène et de favoriser une cohésion sociale harmonieuse. Depuis, le Québec encourage plus que jamais l'engagement de la communauté internationale et des citoyens par l'Appel de Québec,

une initiative qui incite le passage à l'action pour combattre et prévenir la radicalisation », a fait valoir la ministre St-Pierre.

« La tenue de cette journée est l'occasion de nous rappeler les valeurs d'ouverture qui caractérisent le Québec, et qui se trouvent au cœur de notre approche du vivre-ensemble. C'est en travaillant de concert avec nos partenaires et l'ensemble des municipalités du Québec que l'intégration des nouveaux arrivants sera un modèle de réussite », a souligné le ministre Coiteux.

La Journée nationale du vivre-ensemble est aussi l'occasion de rappeler les actions en cours, pilotées par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, visant à promouvoir l'apport de la diversité à la société québécoise. Depuis l'automne dernier, la campagne Ensemble, nous sommes le Québec a mis en vedette les témoignages de Mme Alexandra Diaz et de M. Patrice Bernier dans des capsules vidéo réalisées par M. Ricardo Trogi. La campagne entre dans une nouvelle phase cet hiver avec la présentation de témoignages de personnes immigrantes de différentes régions du Québec et d'un volet s'adressant aux jeunes de 12 à 16 ans. La campagne Ensemble, nous sommes le Québec s'inscrit dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec dévoilée par la ministre Kathleen Weil le 7 mars 2016.

Le 20 octobre 2016, l'Assemblée nationale désignait officiellement le 15 janvier en tant que Journée nationale du vivre-ensemble afin notamment de commémorer les victimes d'attentats, comme ceux qui avaient eu lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Ottawa, à Jakarta et à Ouagadougou, et de souligner l'importance de travailler ensemble à lutter contre la radicalisation menant à la violence. Cette journée vise donc à susciter la création de conditions propices à une plus grande acceptation de la différence et de la diversité, au Québec comme à l'étranger, dans un esprit d'ouverture à l'autre.

Source : Communiqué du MIDI



Crédit Image : Pinterest. Le catalogue d'idées (<https://fr.pinterest.com/pin/8233211791765326/>)

Radiation du "Parti pour nouer des liens entre Canadiens"

Le directeur général des élections délégué du Canada, Stéphane Perrault, a informé le chef du Parti pour nouer des liens entre Canadiens de la radiation du parti à compter du 31 janvier 2017.

Le parti est radié parce qu'il n'a pas respecté les exigences énoncées à l'article 402 de la Loi électorale du Canada.

Le parti ne pourra plus délivrer de reçus aux fins de l'impôt pour les contributions reçues après la date de prise d'effet de sa radiation et n'aura plus droit aux avantages accordés aux partis enregistrés par la Loi, notamment du temps d'émission.

Un avis de radiation du parti sera publié dans la Gazette du Canada.

Une liste à jour des partis politiques enregistrés se trouve sur le site Web d'Élections Canada.

Élections Canada est une institution indépendante établie par le Parlement.

Il est à souligner que les Partis politiques enregistrés au niveau du Fédéral sont :

- Alliance du Nord;
- Animal Protection Party of Canada;
- Bloc Québécois;
- Le Parti Vert du Canada;
- Nouveau Parti démocratique;
- Parti action canadienne;
- Parti communiste du Canada;
- Parti conservateur du Canada;
- Parti de l'Héritage Chrétien du Canada;
- Parti libéral du Canada;
- Parti Libertarien du Canada;
- Parti Marijuana;
- Parti Marxiste-Léniniste du Canada;
- Parti Pirate du Canada;
- Parti pour l'Avancement National du Canada;
- Parti Progressiste Canadien;
- Parti Rhinocéros.

Source : Élections Canada.



Rappel : Nouvelles obligations pour rentrer au Canada depuis novembre 2016

Dorénavant les citoyens canadiens qui ont une double nationalité doivent détenir un passeport canadien valide pour revenir au Canada

Si vous êtes un citoyen canadien ayant une double nationalité et que vous avez l'habitude d'être muni de votre passeport non canadien pour entrer au Canada ou y transiter, sachez que vous ne pourrez plus procéder ainsi à compter du 10 novembre 2016. Vous devrez présenter un passeport canadien valide pour monter à bord de votre avion.

Si votre autre pays de citoyenneté exige que vous entriez et sortiez de ce pays muni d'un passeport délivré par son gouvernement, vous aurez quand même l'obligation de présenter un passeport canadien valide pour monter à bord de votre vol à destination du Canada. Assurez-vous donc d'avoir en votre possession les deux passeports lors de vos déplacements. (Voir plus loin, ci-dessous, pourquoi vous devez voyager avec un passeport canadien valide lorsque vous prenez l'avion.)

Exemption : Si vous êtes à la fois un citoyen du Canada et un citoyen des États-Unis et que vous possédez un passeport des États-Unis valide, vous n'avez pas besoin d'un passeport canadien pour prendre l'avion à destination du Canada. Toutefois, vous devrez avoir en main les pièces d'identité requises et satisfaire aux exigences de base pour pouvoir entrer au Canada.

Pourquoi vous devez voyager avec un passeport canadien

À compter du 10 novembre 2016, un nouveau système électronique du gouvernement du Canada vérifiera que tous les passagers possèdent les documents de voyage appropriés pour entrer au Canada avant de monter à bord de leur vol. Ce processus se fera automatiquement lorsque votre titre de voyage sera lu électroniquement au moment de vous enregistrer pour votre vol.

Ce changement fait partie d'une initiative plus vaste du gouvernement du Canada visant à garantir que tous les passagers à destination du Canada possèdent les documents de voyage appropriés pour entrer au pays avant de monter à bord de leur vol.

Les citoyens canadiens, y compris ceux ayant une double nationalité, doivent présenter un titre de voyage approprié qui prouve qu'ils sont des citoyens du Canada. Cela signifie que vous devez avoir en main un passeport canadien valide (ou un passeport canadien temporaire ou un titre de voyage d'urgence canadien) qui permettra aux employés de contrôle de la compagnie aérienne ainsi qu'aux agents frontaliers de vérifier que vous êtes bien Canadien.

Un passeport canadien valide est le seul titre de voyage fiable et universellement accepté qui prouve qu'une personne est un citoyen canadien et qu'elle a le droit d'entrer au Canada sans être soumise à un contrôle de l'immigration. Assurez-vous que la date d'expiration de votre passeport dépasse largement la date prévue de votre retour au Canada.

Ce dont on a besoin maintenant pour visiter le Canada en touriste

Les citoyens de pays qui ne sont pas visés par l'obligation de visa doivent obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour s'envoler vers le Canada ou pour y transiter. En sont exemptés, entre autres, les citoyens des États-Unis ainsi que les voyageurs munis d'un visa canadien valide. Les citoyens canadiens, y compris ceux qui ont la double citoyenneté, ainsi que les résidents permanents du Canada ne peuvent pas présenter de demande d'AVE.

Exigences de base

Pour visiter le Canada, vous devez remplir certaines exigences de base, notamment :

- avoir un titre de voyage valide, comme un passeport;
- être en bonne santé;
- ne pas avoir été reconnu coupable

d'activités criminelles ou d'infractions liées à l'immigration;

- convaincre un agent d'immigration que vous retournerez dans votre pays de résidence à cause de liens que vous y avez, comme un emploi, des actifs financiers ou de la famille;
- convaincre un agent d'immigration que vous quitterez le Canada à la fin de votre visite;
- avoir assez d'argent pour votre séjour. (Le montant nécessaire varie. Il dépend de circonstances comme la durée de votre visite et de l'endroit où vous habitez, c'est-à-dire à l'hôtel ou chez des parents ou des amis.)

Vous pourriez aussi avoir besoin :

- de passer un examen médical;
- d'une lettre d'invitation d'une personne qui réside au Canada.

Pour plus d'informations sur les documents d'entrée au Canada (AVE, visa), titres de voyages ..., il est conseillé de visiter le site WEB officiel d'immigration et citoyenneté Canada (d'où sont extraits les informations ci-dessus) et notamment le lien :

<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/demande-qui.asp>

Première consultation téléphonique gratuite

Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)



Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888
info@benrouayene-avocat.com
<http://www.benrouayene-avocat.com>

Trois adresses

1384, boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ

Instructeurs qualifiés et expérimentés

Cours jour, soir, fin de semaine. Instruction en Français, Anglais ou Arabe

Deux succursales pour mieux vous servir!

6955, Bd Lacordère, suite 304
Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5
Bus 32 et 353
Tél.: (514) 510-0880

3300, Bd Rosemont, suite 100
Montréal (QC) H1X 1K2
Bus : 67, 197 et 467
Tél.: (514) 729 6330

EXAMEN

Nous louons les Voitures
(Automatiques / manuelles)
pour l'examen

Fédéral / Remaniement ministériel

Le Canada a un nouveau Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



Il s'agit de M. Ahmed Hussen, député de York-Sud-Weston, avocat et activiste social qui a fait ses preuves en matière de leadership et de renforcement des capacités communautaires.

Né et ayant grandi en Somalie, Ahmed Hussen a immigré au Canada en 1993 et s'est établi à Regent Park. Très tôt, il s'est dirigé vers le service public.

En 2002, il a cofondé le Regent Park Community Council, et il a réussi à obtenir 500 millions de dollars pour la revitalisation de Regent Park, tout en assurant la protection des intérêts des presque 15 000 résidents du secteur.

M. Hussen a aussi cumulé les fonctions de président du Canadian Somali Congress, une organisation communautaire somalienne qui travaille de concert avec les autorités nationales et régionales pour défendre les enjeux importants pour les Canadiens d'origine somalienne ainsi que pour renforcer l'engagement civique et l'intégration.

En raison de son approche axée sur les résultats, il a été invité à se joindre au groupe de travail sur la modernisation de la sécurité du revenu des adultes de la Toronto City Summit Alliance.

M. Hussen parle couramment l'anglais, le somali et le swahili. Il a obtenu son baccalauréat ès arts avec spécialisation en histoire de l'Université York et son diplôme en droit de l'Université d'Ottawa.

En 2004, le Toronto Star le reconnaissait comme l'une des dix personnes à Toronto à avoir apporté d'importantes contributions à sa communauté.

Il est à souligner que dans le cadre de ce premier remaniement ministériel du gouvernement Trudeau, 5 autres ministres ont été nommés ou ont changé de portefeuille. Il s'agit de :

- Mme Chrystia Freeland, ex ministre du Commerce international qui devient ministre des Affaires étrangères et qui conserve le dossier des relations canado-américaines, y compris en ce qui a trait aux échanges commerciaux;
- Mme Maryam Monsef, ex ministre des Institutions démocratiques, qui devient ministre de la Condition féminine;
- Mme Patricia A. Hajdu, ex ministre de la Condition féminine, qui devient ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail;
- M. François-Philippe Champagne, ex secrétaire parlementaire du ministre des Finances, qui devient ministre du Commerce international;
- Mme Karina Gould, ex secrétaire parlementaire de la ministre du Développement international, qui devient ministre des Institutions démocratiques.

Source : D'après le site WEB du Premier Ministre du Canada (modifié).

Réaction "amère" de la leader de l'Opposition officielle à la Chambre face au remaniement ministériel

Candice Bergen, la leader de l'Opposition officielle à la Chambre, a fait la déclaration suivante, le 10 janvier dernier, à la suite du remaniement ministériel du gouvernement fédéral canadien :

« Les échecs du gouvernement libéral sont la responsabilité du premier ministre Justin Trudeau. Changer les visages au cabinet ne changera pas le mauvais jugement et l'orientation de notre pays fondamentalement erronée du premier ministre.

« Alors que le premier ministre Trudeau s'est bien amusé pendant sa première année au pouvoir, le premier ministre et ses ministres, peu importe qui ils sont, doivent traiter la protection des emplois canadiens et la réduction du fardeau fiscal comme une priorité absolue. Avec la nouvelle administration américaine, il y a un potentiel de protectionnisme accru et de réduction du fardeau fiscal au sud de la frontière. Face à cette nouvelle réalité, il est primordial de protéger les emplois canadiens et d'alléger le fardeau fiscal pour assurer la compétitivité du Canada.

« Nous savons que le premier ministre veut désespérément faire oublier ses dîners avec accès au comptant, ses vacances luxueuses et ses dépenses hors de contrôle. Cependant, il ne suffira pas de remanier le cabinet en remplaçant quelques ministres.

« Au lieu de côtoyer des milliardaires et de recueillir de l'argent pour le Parti libéral, le premier ministre doit se mettre sérieusement au travail parce que son plan pour les Canadiens ne marche



tout simplement pas. Un nouveau cabinet n'y changera rien. Ses politiques ne marchent pas et vont continuer à tromper les familles canadiennes. Elles rendent la vie plus chère et détruisent des emplois. Le premier ministre a dit qu'il créerait des emplois et une croissance, mais il ne fait que des dépenses gouvernementales hors de contrôle. Les déficits devraient continuer jusqu'en 2055. La croissance des emplois à temps plein est catastrophique.

« Quand la Chambre reprendra ses travaux, les Conservateurs vont continuer à être la voix des contribuables. Nous sommes le seul Parti qui s'oppose à l'ordre du jour de dépenses incontrôlées, de déficits et de hausses fiscales du premier ministre. »

Source : Ashley Kelahear, Bureau du Chef de l'Opposition officielle.



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Tribune Libre

6 questions au secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine résidant à l'Étranger (CCME)



Par Abdelkrim BELGUENDOUZ
Universitaire, chercheur, spécialisé
en migration

En marge du 9^{ème} anniversaire de la création, le 21 décembre 2007, du Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger, placé auprès de Sa Majesté le Roi, et à l'occasion du passage, le 27 décembre dernier, de M. Abdellah Boussof, secrétaire général du Conseil de la Communauté marocaine résidant à l'Étranger (CCME), dans le cadre de l'émission de débat politique "Daïf Al Oula", animée par Mohammed Tijjini, une préoccupation citoyenne nous anime et... Nous souhaiterions poser six questions liées au fonctionnement et au bilan de cette institution nationale, qui, ayant une obligation de résultat, doit apporter une plus value et non pas constituer une simple institution de plus, dans le paysage institutionnel relatif au domaine migratoire.

Ces questions renvoient essentiellement aux devoirs et obligations directs, pleins et entiers des responsables du CCME. Elles se limitent ici volontairement au fonctionnement de l'institution, à sa gouvernance et au respect ou non par ses hauts responsables, du cahier de charge déterminé principalement par le dahir portant sa création, et par certaines dispositions de la Constitution.

Est-il nécessaire de rappeler, mais c'est mieux en le disant, que nos observations et critiques ne sont pas des attaques contre des personnes en

tant que telles, mais des critiques de politiques suivies, de choix arrêtés et de pratiques institutionnelles par des responsables, qui doivent normalement être comptables de leur politique et rendre publiquement des comptes, la reddition des comptes par tout responsable, étant par ailleurs un principe constitutionnel !?

Formulons brièvement les six points de notre interpellation citoyenne publique, qui s'inscrit dans la démarche précitée.

Un Conseil consultatif sans avis ?

1 - L'article 2 du Dahir royal n° 1. 07. 208 du 21 décembre 2007, portant création du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, attribue d'abord au CCME une fonction consultative. Celle-ci consiste à émettre des avis consultatifs sur un domaine très vaste lié aux diverses politiques publiques marocaines concernant la communauté marocaine résidant à l'étranger (aspects économiques, sociaux, éducatifs, culturels, religieux, politiques, administratifs etc.).

Pourquoi, après neuf années d'existence, le CCME n'a présenté AUCUN avis consultatif ?

Quelles sont les raisons de ce non respect du dahir par la direction du CCME, qui vide sur ce point le Conseil de sa substance et d'une bonne partie de sa raison d'être ? Quelle est en effet l'utilité d'un conseil consultatif qui ne formule aucun avis ? Précisons ici que les avis consultatifs ont leurs règles propres et leur méthodologie spécifique de préparation et d'adoption.

On ne peut ramener les avis consultatifs au sens de l'article 2 du dahir aux simples suggestions, propositions ou recommandations incluses dans les actes de séminaires ou de tables rondes publiées dans des livres et qui sont envoyées aux responsables gouvernementaux pour qu'ils s'en inspirent... Cette vision, exprimée plusieurs fois par le secrétaire général du CCME, pour évacuer la critique de l'absence d'avis consultatifs en bonne et due forme, ne peut nullement être considérée comme pertinente...

Cette rubrique "Tribune Libre" (dont le contenu ne reflète pas nécessairement notre ligne éditoriale ni nos opinions) est mise gracieusement à la disposition de nos lectrices et lecteurs.

Vous avez une Histoire personnelle, une plainte, une opinion qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ?

Envoyez-nous votre texte par courriel à :

info@maghreb-canada.ca

Nous nous ferons un plaisir de vous publier

Une prospective inexistante ?

2 - L'article 4 du même dahir donne par ailleurs une mission prospective au CCME. Cette dernière fait obligation aux responsables du Conseil de présenter tous les deux ans un rapport général d'analyse des tendances de l'émigration marocaine et ses problématiques particulières, devant permettre aux responsables gouvernementaux en particulier, d'anticiper ou de s'adapter avec les mesures qui s'imposent.

Pourquoi cette mission stratégique du Conseil n'est pas remplie, AUCUN de ces rapports n'ayant été établi, alors qu'après 9 années d'existence, on aurait dû être au 4^{ème} rapport stratégique déjà présenté !? Comment expliquer ce déficit flagrant, qui met là aussi en question le bien-fondé de l'existence et l'utilité de ce Conseil, dans la mesure où, comme pour la mission consultative, la mission prospective n'est nullement assurée !?

Manque de transparence ?

3 - Contrairement aux dispositions de l'article 4 du même dahir et après 9 années d'exercice plein, les responsables du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger n'ont présenté AUCUN rapport d'activité et AUCUN rapport financier. Pourquoi cette absence de transparence ?

Une institution de "bonne gouvernance" mal gérée

4 - Contrairement à l'article 14 du dahir instituant le Conseil, qui prévoit une assemblée plénière annuelle en novembre, seule jusqu'à présent,

l'assemblée générale de lancement a eu lieu à Rabat les 6 et 7 juin 2008, voilà 8 ans et demi. Pourquoi cette mal-gouvernance ? Pourquoi, alors que l'assemblée plénière permet un minimum de débat et de contrôle interne sur les activités, les finances, les programmes de travail ?

Tout comme c'est elle qui est habilitée selon le dahir à discuter et à adopter notamment les projets d'avis consultatifs qui sont normalement préparés par les six groupes de travail internes du CCME, mais qui en pratique, n'ont élaboré aucun projet d'avis consultatif à soumettre à l'assemblée délibérative. Ces commissions ont trait pourtant à des domaines très vastes qui concernent au plus haut point les citoyens marocains établis à l'étranger. Leur intitulé reflète déjà leur importance :

- Culture, éducation et identité.
- Cultes et éducation religieuse;
- Administration, droits des usagers et politiques publiques.;
- Compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire;
- Approches genre et nouvelles génération.;
- Citoyenneté et participation politique..

Est-ce à dire que pour les responsables du Conseil, aucun de ces domaines ne nécessite d'avis consultatif en

À suivre : page 10

Tribune Libre

6 questions au secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine résidant à l'Étranger (CCME)

Suite de la page 9

la matière !? Quelles sont alors leurs réelles priorités , de quoi s'occupe en fin de compte le CCME et où va le budget annuel conséquent de 49 millions de dirhams , dont ils réclament par ailleurs une augmentation substantielle !?

Un même président avec des pratiques différentes ?

5 - Le CCME ayant été constitutionnalisé en 2011 , ce qui constitue un énorme progrès , la Constitution prévoit en son article 160 que toutes les institutions et instances de protection des droits et libertés , de la bonne gouvernance , du développement humain et durable et de la démocratie participative , comme c'est le cas du CCME , présentent un rapport sur leurs activités au moins une fois par an , rapports qui font l'objet d'un débat au Parlement .

Pourquoi dès lors le CCME n'a-t-il présenté jusqu'ici aucun rapport au Parlement , alors que le CNDH (Conseil national des droits de l'Homme), qui est toujours présidé depuis mars 2011 par le même responsable - mais qui a bénéficié il est vrai de la capitalisation d'efforts entrepris sous de précédentes présidences au titre de l'ex-CCDH (en particulier feu Driss Benzekri et Ahmed Herzenni) - l'a déjà fait en juin 2014 , bien que la loi instituant le CNDH conformément à la nouvelle constitution , n'a pas encore été adoptée ?

Pourquoi le CNDH arrive-t-il par ailleurs à préparer et à présenter divers avis consultatifs dans son domaine , alors que le CCME fait montre d'une incapacité structurelle sur ce plan ?

Pourquoi, à titre d'exemple , le CNDH a-t-il pu présenter des recommandations sur la situation des étrangers au Maroc , qui ont été à la base en septembre 2013 , de l'initiative royale audacieuse de lancement de la Nouvelle Politique Migratoire du Maroc , concernant l'immigration étrangère dans notre pays , plus particulièrement l'immigration subsaharienne , alors que le CCME , présidé encore une fois par le même responsable , ne contribue en rien à la rénovation de la politique du Maroc en direction des citoyennes et des citoyens marocains établis hors des frontières nationales !?

Que de pourquoi et d'interrogations qui nécessitent d'être élucidés et traités dans la stricte transparence et sans langue de bois ou de diversion ! Ces questions précises qui retiennent notre attention en tant que citoyen marocain , chercheur et acteur de la société civile dans le domaine migratoire , n'épuisent pas bien entendu les préoccupations du moment , exprimées par d'autres intervenants de Casablanca , Bruxelles , Danemark , France , Italie , au cours d'un "spécial CCME", diffusé en direct dimanche dernier , à travers l'émission marocaine "Arc En Ciel" , relevant de "Radio Pluriel", émettant à partir de Lyon . (...).

Au vu du constat établi sur des faits vérifiés , cette institution nationale mérite de faire l'objet d'une refondation , d'être restructurée de manière représentative , d'être gérée de façon démocratique , ouverte , sans sectarisme ou favoritisme sur fond d'allégeance à la direction du Conseil . L'institution devrait également être dynamisée pour être efficiente , en jouant pleinement son rôle dans ce secteur stratégique d'intérêt national , qui concerne 5 millions de citoyennes et de citoyens marocains établis à l'étranger ; Citoyens qui sont à traiter avec égalité et sans discrimination au niveau de leurs ONGs

Mettre "La Croix" sur les pratiques sectaires et discriminatoires ?

6 - Que signifie par exemple , le fait que lors de la célébration de l'anniversaire de la Marche Verte le 6 novembre 2015 , la direction du Conseil invite de la France près d'une vingtaine de franco-marocains , pratiquement tous d'un même cercle , en mettant La Croix sur bien d'associations dynamiques de la société civile "MRE" en France , au motif qu'elles sont critiquées par rapport à la politique suivie par les responsables du CCME !?

Cette manière sectaire , n'est-elle pas un moyen de renouer avec des pratiques dépassées , qui amèneraient dans l'esprit de certains responsables , à préparer notamment une certaine forme d'"amicalisation" du futur CCME , en décrétant bureaucratiquement , sous forme parallèle ou souter-



M. Abdellah Boussouf, secrétaire général du CCME

raïne , ceux qui sont "représentatifs" et ceux sur lesquels il faut mettre une croix !?

Or , s'agissant du prochain CCME , il appartient à tous les responsables , de revenir au discours royal du 6 novembre 2007 , qui exclue pour le futur , la nomination des membres de la composante "MRE" du Conseil , et prône au contraire la méthode de l'élection démocratique pour réaliser réellement la représentativité du Conseil .

Dés lors , le projet de loi sur le CCME , préparé par le gouvernement sortant (ministère chargé des MRE et des affaires de la migration), en partenariat selon toute vraisemblance avec la présidence du CCME, et qui a été "fuité" sous le numéro 8643 et la date du 28 juin 2016 , certainement pour avoir des réactions , devrait à notre sens , être entièrement revu au niveau de cet aspect fondamental par le prochain gouvernement , en concertation étroite avec la société civile MRE .

Ce projet de loi , basé uniquement sur la nomination de tous les 24 membres , se démarque en effet totalement de la méthode démocratique retenue dans l'approche royale du 6 novembre 2007 , et vise de fait , à "amicaliser" les sections du Conseil , ou représentations du Conseil à l'étranger qui auront leur siège dans les ambassades du Maroc à l'extérieur , et dont les membres seront nommés par le Conseil parmi les ONGs les plus dynamiques dans les pays d'accueil ,

tandis que le président de chaque section , est lui même nommé par le président du CCME ... Une "amicalisation droits-de-l'homme" du Conseil par excellence !

L'heure est au bilan sans concession du CCME , à travers notamment un audit fonctionnel externe garantissant l'objectivité de la démarche . Il s'agit là , selon nous , d'un impératif si l'on veut tirer les enseignements nécessaires pour mener la reconstruction du Conseil constitutionnalisé sur des bases saines et crédibles .

Dans le même esprit , quand y'aura-t-il un suivi de cette institution nationale , qui fait partie constitutionnellement des institutions de bonne gouvernance ? Alors que , comme on vient de le relever , sa propre gestion laisse beaucoup à désirer , et les résultats concrets de son action sont très décevants . Au point de se demander si le budget annuel qui lui est alloué , n'est pas un pur gaspillage , dans la mesure où les fonctions et les missions essentielles de l'institution ne sont pas assurées .

Comment , en l'état actuel des choses , les responsables du CCME peuvent-ils prétendre assurer la veille du bon fonctionnement des divers intervenants institutionnels dans le domaine migratoire , alors que ce Conseil lui même a besoin d'un contrôle qui apparaît comme n'étant nullement exercé , favorisant chez ses responsables , un sentiment d'impunité !?

Nos tarifs publicitaires pour l'hiver 2017 défient toute concurrence !

TARIF FIDÉLITÉ
1/8 de page
À partir de 42\$ (N et B)
et 59\$ (Couleur)

TARIF FIDÉLITÉ
1/4 de page
À partir de 75\$ (N et B)
et 100\$ (Couleur)

TARIF FIDÉLITÉ
1/2 page
À partir de 135\$ (Noir et Blanc)
et 190\$ (Couleur)

Pour plus d'infos ou pour un devis
appeler au : 514-576-9067
ou écrire à : info@maghreb-canada.ca

(Pages internes avec abonnement)

Ville verte «Mohammed VI» de Benguerir (Maroc)

Le Maroc consolide son leadership régional en matière d'énergies renouvelables grâce à une plateforme internationale de recherche et de formation en énergie solaire «Green Energy Park»

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé, le 12 janvier courant, à la Ville Verte de Benguerir, à l'inauguration de la plateforme internationale de test, de recherche et de formation en énergie solaire «Green Energy Park», une première en Afrique qui permettra de mutualiser les ressources, de créer des synergies et de positionner le Maroc comme leader de l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables.

Mobilisant des investissements de plus de 210 millions de dirhams, ce projet pilote témoigne de l'intérêt particulier qu'accorde le Souverain au développement de la recherche scientifique, ainsi que la volonté de SM le Roi d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles du Maroc, de préserver son environnement, de pérenniser son développement économique et social, et d'assurer l'avenir des générations futures.

Cette plateforme, développée par l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN) avec le soutien du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ainsi que du Groupe OCP, mène des recherches sur des sujets prioritaires qui couvrent tous les maillons de la chaîne de valeur de la R&D, du composant de base jusqu'aux systèmes complexes, afin de répondre aux besoins nationaux et africains.

En effet, des sujets comme le traitement et le dessalement de l'eau en utilisant l'énergie solaire, le développement de modules du désert, la conception de solutions de stockage thermique et électrique innovantes et le développement d'applications industrielles du solaire thermique sont au centre des préoccupations du «Green Energy Park».

Réalisé sur un terrain de 8 ha, «Green Energy Park» dispose d'une plateforme de recherche intérieure de plus de 3.000 m² qui intègre plusieurs laboratoires dans le domaine du solaire photovoltaïque et du solaire thermique à concentration.

On y trouve ainsi un laboratoire de



production de cellules photovoltaïques couches minces et de traitement de surface, un laboratoire de caractérisation électrique et optique des cellules photovoltaïques, un laboratoire intérieur de production et de test des composantes solaires, un laboratoire d'étude de la dégradation des matériaux, un laboratoire de caractérisation des surfaces, un laboratoire de déflectométrie et de modélisation optique des structures CSP, et un Centre de calcul et de modélisation des ressources.

«Green Energy Park» comprend également une plateforme de recherche extérieure constituée de plusieurs espaces de tests et de caractérisation et comportant des projets pilotes à échelle réelle sur une surface totale de 6,5 ha. Ces plateformes constituent un espace d'innovation et d'entrepreneuriat attrayant aussi bien pour le monde académique que pour le monde socio-économique.

S'inscrivant dans l'écosystème de l'Université Mohammed VI Polytechnique et ouvert à toutes les universités marocaines, le Green Energy Park a noué plusieurs partenariats stratégiques avec les grands centres internationaux de recherche et les entrepri-

ses et industries du secteur pour assurer le transfert technologique tout en développant une coopération scientifique bidirectionnelle.

«Green Energy Park» est le premier maillon d'un réseau de plateformes de recherche dans le domaine des énergies renouvelables. Ce réseau comprendra à terme des plateformes de test, de recherche et de formation dans les domaines des bâtiments verts et de l'efficacité énergétique «Green & Smart Building Park», de dessalement et de traitement des eaux «Water Energy Park», et de bio énergie et biomasse «Bio Energy Park».

Mobilisant des investissements de l'ordre de 120 millions de dirhams, le projet de réalisation de Green & Smart Building Park sera lancé incessamment pour une entrée en service dès l'an 2019.

La future plateforme de test, de recherche et de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique, des bâtiments verts et des réseaux intelligents s'étendra sur 4 ha et contiendra un bâtiment central (laboratoires) et un espace extérieur de test et de recherche grandeur nature, ainsi qu'une quinzaine de maisonnettes construi-

tes avec différents systèmes (matériaux, isolation, production d'énergie et de chaleur...).

Le Green & Smart Building Park accueillera également la première édition du Solar Decathlon Africa, une compétition internationale de constructions innovantes et durables dédiée aux étudiants du monde entier.

A cette occasion, le Directeur général de l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles, a remis au Souverain la première cellule photovoltaïque couche mince africaine produite selon le procédé de dépôt chimique par plasma au sein du «Green Energy Park».

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a, par la suite, remis à des associations de la région les clés de quatre voitures électriques acquises dans le cadre d'un programme ambitieux qui vise l'analyse des principaux freins au développement du véhicule électrique au Maroc (coût, autonomie et durée de vie des batteries) et de l'impact de l'utilisation de ce genre de véhicules sur le réseau de distribution, outre l'évaluation du taux d'acceptation des usagers au Maroc.

Source : MAP

Le Maroc, Terre d'immigration africaine

Signature d'une convention de partenariat dans le domaine de l'immigration et de l'asile dans l'Oriental

Une convention cadre de partenariat a été signée, le 7 janvier courant, à Oujda (Maroc), entre le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MRE) et des Affaires de la migration, le Conseil de la région de l'Oriental et la wilaya de la Région en vue mettre en place un mécanisme de consultation et de coordination dans le domaine de l'immigration et de l'asile.

Signée par le ministre chargé des MRE et des Affaires de la migration, Anis Birou, le président du Conseil de la région de l'Oriental, Abdenbi Biioui, et le wali de la Région, gouverneur de la province d'Oujda-Angad, Mohamed Mhidia, cette convention vise à instaurer un mécanisme de consultation et de coordination en vue d'élaborer et d'appliquer des programmes et projets conjoints dans les domaines de l'immigration et de l'asile. Il s'agit de permettre aux migrants et réfugiés résidant dans la Région de bénéficier de tous leurs droits éducatifs, culturels, sociaux et économiques, selon les législations et lois en vigueur, tout en renforçant la gestion des affaires de l'immigration et de l'asile via une approche moderne en adéquation avec la nouvelle politique de régionalisation du Royaume.

En vertu de cet accord, des mécanismes et des outils d'action commune seront créés afin de coordonner et adopter les projets de plans d'actions annuels et de suivre leur mise en œuvre et leur application. La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre de la volonté d'insérer la migration dans les politiques régionales et locales et de renforcer les principes de responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs et intervenants dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile.

Cette initiative entreprise au niveau de la région de l'Oriental est considérée comme une expérience pilote dans le domaine, dans la perspective de sa généralisation au niveau des autres régions du pays.

La politique marocaine dans le domaine de l'immigration, à portée humaine et légale, est considérée comme un modèle dans un monde qui craint ce phénomène et le perçoit comme une menace au lieu d'y voir une opportunité, a affirmé à cette occasion M. Birou.

"Le Maroc a choisi une orientation

humaine et civilisée qui préserve la dignité des migrants et des réfugiés grâce à une politique audacieuse, noble et clairvoyante", a-t-il dit, soulignant que cette politique, qui vient en application aux Hautes Instructions royales, a donné de l'espoir à des dizaines de milliers de migrants.

M. Birou a décrit cette politique comme étant intégrée et complémentaire sur la base d'une approche globale du fait que l'immigration est une responsabilité partagée.

De son côté, M. Biioui a estimé que la politique marocaine dans le domaine de l'immigration et de l'asile est à même de conforter le positionnement diplomatique du Maroc au niveau africain, notamment après les visites royales à de nombreux pays du continent. En ce sens, il a appelé à conjuguer les efforts pour mettre en œuvre les articles de cette convention cadre, et ce selon une approche participative facilitant une intégration positive et fluide des immigrants.

Pour sa part, M. Mhidia a indiqué que cette convention vise à faire bénéficier les immigrants et les réfugiés de l'ensemble de leurs droits et de renforcer leur intégration effective au niveau de la région de l'Oriental, ajoutant qu'elle reflète la détermination de l'ensemble des partenaires à octroyer au chantier de l'immigration l'attention qu'il mérite.

Quant à la Chef de mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ana Fonseca, elle a déclaré, qu'en effet, le Maroc était un modèle dans le domaine de l'immigration au niveau international, exprimant, à cette occasion, sa joie d'être présente à la signature de cette convention.

"Il s'agit d'un moment spécial", a-t-elle confié, faisant savoir que le rôle des acteurs aux niveaux régional et local est essentiel dans ce domaine.

Cette cérémonie a été marquée par la présentation de deux exposés portant sur les points communs entre la Stratégie nationale de l'immigration et les prérogatives des régions, et la réalité et les perspectives de l'immigration dans l'Oriental.

Source : MAP

**Le Maroc veut améliorer les conditions d'intégration des ressortissants étrangers, particulièrement africains**

Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, daté du 10 janvier courant, le Roi du Maroc a donné ses Hautes instructions pour améliorer les conditions d'intégration dans le Royaume des ressortissants étrangers, particulièrement africains, indique mardi le ministère de l'Intérieur.

Dans ce cadre et conformément aux Hautes instructions Royales, la durée de validité des cartes de séjour passera à trois années, au lieu d'une

année actuellement, et ce un an après la régularisation du séjour au Maroc (sauf en cas d'actes répressibles commis par les intéressés), ajoute le ministère dans un communiqué.

De même et "conformément aux Hautes instructions Royales, les procédures de délivrance et de renouvellement des cartes de séjour seront également accélérées et simplifiées au maximum", souligne la même source.

Source : MAP



Le Maroc, Terre d'immigration africaine

Le point sur la nouvelle politique du Maroc en matière d'immigration et de droit d'asile



Par Abdelkrim BELGUENDOUC
Universitaire, chercheur, spécialisé
en migration

Initiée par le Roi Mohammed VI le 10 septembre 2013, à la suite de recommandations du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), qui s'est lui-même inspiré de bon nombre de revendications et de propositions de la société civile au Maroc, l'objectif de la nouvelle politique migratoire du Maroc est triple :

1 - Une opération inédite de régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière au Maroc, ainsi que des demandeurs d'asile. Cette opération exceptionnelle, qui s'est déroulée toute l'année 2014, a permis de faire sortir de la "clandestinité" quelques 25.000 immigrés, originaires de pays d'Afrique subsaharienne pour la plupart, en leur donnant la chance d'aborder une nouvelle vie au Maroc, en tant que pays d'accueil et d'hospitalité, dans le respect de la dignité des migrants.;

2 - Une mise à niveau en profondeur du cadre juridique pour le mettre en phase avec les nouvelles orientations du Maroc, en matière d'immigration et de droits humains, avec les dispositions de la Constitution rénovée de 2011 et des conventions internationales signées par le Maroc ;

3 - L'objectif ultime de cette nouvelle politique courageuse et audacieuse, est l'insertion multidimensionnelle harmonieuse de l'ensemble des étrangers au Maroc. Elle se fait sur

la base d'une stratégie globale et intégrée en matière d'immigration, déclinée en de vastes plans d'action y afférent, avec l'implication étroite des milieux concernés, bénéficiant des mêmes droits que les Marocains : accès au logement, à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle et à l'emploi ; lutte contre les discriminations ; assurer les conditions d'une vie digne et épanouie (regroupement familial en particulier).

Un suivi personnel du Roi

C'est dans cet esprit qu'une nouvelle phase de régularisation a été décidée le mois dernier par le Roi, qui constitue la confirmation et la dynamisation de la nouvelle politique migratoire du Maroc, et concerne numériquement essentiellement les immigrés originaires de l'Afrique subsaharienne. À ce propos, le discours royal du 20 août 2016, commémorant l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, posait la problématique en ces termes :

"Nous notons avec beaucoup de considération et de satisfaction ce qui fait la particularité de ces immigrés, à savoir une bonne moralité et une bonne conduite à l'égard d'autrui, l'ardeur à l'ouvrage, le respect de la loi, des valeurs et des constantes sacrées du Maroc. Je tiens à réaffirmer que nous ne faisons que remplir le devoir qui nous incombe vis à vis de cette catégorie, étant donné qu'il s'agit de personnes que la précarité a poussées à risquer leurs vies et à quitter leurs familles et leur pays ". Et d'ajouter avec force et détermination : le Maroc " est fier de l'action qu'il mène dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des immigrés. Et il ne reviendra pas sur cette approche pratique et humanitaire ".

Cette vision de la question migratoire est inscrite également dans un rapport de solidarité authentique avec les pays d'Afrique subsaharienne dont sont originaires ces immigrés. Le discours royal à la Nation, adressé à partir de Dakar le 6 novembre 2016, à l'occasion de la célébration du 41^{ème} anniversaire de la Marche Verte, en détermine les contours, loin de l'approche purement sécuritaire, dans laquelle

l'Union Européenne a voulu engluier le Maroc : " Concernant la problématique migratoire, notre pays poursuivra ses efforts pour remédier aux causes réelles de ce phénomène, en le reliant au développement et en adoptant une approche humanitaire et solidaire, protégeant les droits des immigrés et en préservant leur dignité ".

Dés lors, on ne s'étonnera nullement du suivi de très près par la plus haute autorité du pays, de l'exécution par le gouvernement marocain, de cette politique sur le terrain. C'est ainsi que lors du Conseil des ministres tenu à Marrakech le 10 janvier 2017, et consacré à l'adoption de la loi relative à l'acte constitutif de l'Union Africaine (UA) signé le 11 juillet à Lomé et du protocole additionnel, ainsi que du projet de loi portant approbation de la loi précitée, ce sujet, à dimension humanitaire et de droits de l'Homme, s'est naturellement invité.

Selon le communiqué du Palais Royal, le Souverain "s'est informé des conditions du déroulement de la deuxième étape de la régularisation des migrants en situation irrégulière au Maroc et attire l'attention que la limitation à une seule année de la durée de validité de la carte de séjour qui leur est délivrée, engendre plusieurs contraintes pour ces migrants qui entravent leur intégration et leur conditions de vie au sein de la société, telle que l'acquisition d'un logement, la contraction d'un crédit ou la réalisation de projets. Dans ce sens, S.M. Le Roi a donné ses hautes instructions aux départements concernés pour s'atteler à l'examen de la possibilité de relever à trois ans cette durée de validité et accélérer et simplifier les procédures ".

Les directives royales ont été exécutées immédiatement, comme en témoigne un communiqué du ministère de l'Intérieur, qui annonce le relèvement de la durée de validité des cartes de séjour des ressortissants étrangers à trois années, au lieu d'une année actuellement, et ce, un an après la régularisation du séjour au Maroc (sauf en cas d'actes répressibles commis par les intéressés).

De même, ajoute le communiqué de l'Intérieur, les procédures de délivrance et de renouvellement des cartes de séjour seront également accélérées et simplifiées au maximum.

Voilà une décision royale bienvenue, qui constitue un grand soulagement pour les immigrés, en réduisant le sentiment de vulnérabilité et de précarité juridique auquel étaient soumis jusqu'à présent les personnes régularisées, et en favorisant au contraire leur stabilité. Raisons entre autres pour lesquelles il serait hautement souhaitable d'instituer la durée de validité à 5 années. Cette opération de renouvellement des cartes de séjour, devrait toucher normalement les 25.000 immigrés qui ont pu régulariser leur situation au cours de la première phase de régularisation.

Un retard du gouvernement au plan juridique

De notre point de vue, cette louable initiative, constitue également une critique à peine voilée à l'énorme retard relatif à la mise à niveau du cadre juridique migratoire marocain, pris par le gouvernement sortant.

Si la loi pour lutter contre la traite des êtres humains a déjà été adoptée et publiée au Bulletin Officiel, par contre 2 projets de loi n'ont pas encore abouti au Conseil de gouvernement pour les soumettre, après adoption, au débat et vote au parlement.

Il s'agit d'une part d'une loi instituant une procédure nationale pour l'établissement du statut de réfugiés au Maroc d'un système d'asile moderne et global, d'autre part d'une révision substantielle de la loi 02-03 sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, l'émigration et l'immigration irrégulières, en humanisant la loi et en y introduisant les droits des immigrés selon les standards internationaux, tout en lui ôtant sa tonalité qui criminalise notamment la migration "irrégulière".

Devant conforter l'Etat de droit, c'est la révision de fond en comble de cette loi, qui devrait notamment prévoir les règles et la durée des cartes de séjour. Ce retard est très préjudiciable.

À suivre : page 19

Le Maroc, Terre d'immigration africaine

Le point sur la nouvelle politique du Maroc en matière d'immigration et de droit d'asile

Suite de la page 18

ble à la Nouvelle Politique Migratoire du Maroc, car sans l'arsenal juridique rénovée y afférent, qui nécessite par ailleurs des révisions de lois dans bien d'autres domaines (amendements du code du travail, du code de la nationalité, de la loi sur les associations, du code électoral pour permettre selon l'article 30 de la nouvelle constitution, la participation des étrangers en séjour régulier aux élections locales, etc.), une question lourde s'impose : Comment dans ces conditions peut-on parler de Nouvelle Politique Migratoire, orientée en grande majorité vers les migrants des pays subsahariens, et à l'heure où le Maroc s'ouvre tout azimut sur le continent africain, en s'apprêtant notamment d'acter son retour au sein de l'Union Africaine, à l'occasion de son prochain sommet, prévu pour le 29 janvier 2017 dans la capitale éthiopienne, Addis Abeba ?

Libéraliser les critères de régularisation

Pour réussir la seconde phase de l'opération de régularisation (mi-décembre 2016 à mi-décembre 2017), il conviendrait à notre sens de revoir les critères de régularisation, que le gouvernement a considérés comme les critères les plus ouverts, les plus justes, les plus objectifs et les plus souples, qui ressortent d'expériences étrangères, mais qui sont en fait trop stricts, exigeants, draconiens et rigides, avec des interprétations différentes d'une région à une autre et ne permettant pas de produire les justificatifs nécessaires. En voici deux :

- être étranger et avoir un contrat de travail effectif d'au moins 2 ans ;
- être travailleur étranger et avoir un contrat de travail effectif d'au moins 2 ans..

La circulaire marocaine semble avoir été directement inspirée de la circulaire Valls (alors ministre de l'Intérieur) du 28 novembre 2012, qui voulait rivaliser avec la droite en matière de gestion musclée de l'immigration. Parmi les cas de figure possibles en matière de régularisation, on note deux critères :

- la circulaire prévoit les sans-

papiers présents depuis 5 ans en France et ayant travaillé au moins 8 mois au cours des 24 derniers mois sur 5 ans ;

- ceux qui n'auraient que 3 années de présence, pourraient être régularisés s'ils ont travaillé 24 mois sur cette période, dont 8 mois au cours de cette période.

Par contre, l'étude comparative n'est pas allée chercher à tenir compte de l'expérience française de régularisation exceptionnelle de 1981, après la victoire de François Mitterrand, où la circulaire du 11 août 1981 précise comme suit les critères de régularisation exceptionnelle en faveur des travailleurs clandestins et des autres immigrés en situation irrégulière. Dans le premier cas, il s'agit de fournir la preuve de la présence en France (non pas de 5 ans, mais) depuis le 1er janvier 1981, c'est à dire durant l'année en cours. Dans le deuxième cas, la preuve consiste en l'occupation d'un emploi stable depuis un an.

De même, les responsables marocains ont fait fi du cas de l'Italie, où on a régularisé plus de 700.000 clandestins en 2003, parmi lesquels un grand nombre de Marocains.

Par ailleurs, la régularisation record étalée sur 3 mois (début février à début mai 2005) de 700.000 étrangers en Espagne (dont 12,51% de Marocains), sous le gouvernement socialiste de José Luis Rodríguez Zapatero, et où à peine 3,15% des demandes ont été rejetés, n'a pas été prise comme exemple. Les critères retenus alors, consistaient en une preuve de résidence en Espagne antérieure au 7 août 2004, ou par un contrat de travail de 6 mois (3 mois dans l'agriculture, qui concernaient plus les Marocains).

Comment alors les responsables marocains actuels, du dossier migratoire, ont-ils oublié l'attitude de leurs prédécesseurs, consistant à montrer leur satisfaction à diverses opérations de régularisations ouvertes, dont ont bénéficié dans le passé, un grand nombre de "clandestins" marocains en Europe !?

Alerte sur une proposition d'action du PJD

En tant qu'acteur de la société civile,

analyste et observateur actif de la scène migratoire marocaine, nous attirons l'attention sur une proposition d'action contenue dans "le programme électoral du Parti de la Justice et du Développement pour les élections législatives du 7 octobre 2016", d'autant plus que c'est le PJD qui dirigera l'équipe et la majorité gouvernementales, son secrétaire général, Abdelilah Benkirane, étant l'actuel chef du gouvernement désigné.

À la page 59 de ce volumineux document, on relève notamment la proposition suivante : "Mobilisation de sources de financement pour la mise en place de centres d'accueil des réfugiés".

Cette proposition sur laquelle s'est engagé le PJD, peut paraître comme partant d'un sentiment altruiste et d'ouverture sur l'autre, mais nous la considérons comme très dangereuse politiquement, s'inscrivant dans la logique de la sous-traitance sécuritaire. Elle ressemble fort en effet à la proposition maintes fois réitérée par l'UE et toujours refusé par le Maroc, consistant, sous couvert de centres d'accueil pour les réfugiés, à installer de fait des centres de rétention et d'enfermement dans le cadre de la politique d'externalisation de l'asile par l'UE.

Dans la même logique sécuritaire, ces mêmes centres peuvent être utilisés pour accueillir notamment les migrants subsahariens "irréguliers" en Europe, réadmis dans le cadre du projet d'accord de réadmission UE - Maroc que Bruxelles, dans une démarche obsessionnelle depuis l'ouverture des négociations formelles en 2003, ne désespère nullement de faire signer par Rabat, alors que la philosophie humaniste de la Nouvelle Politique Migratoire du Maroc, a instauré une distance certaine avec la politique foncièrement sécuritaire de l'UE.

De notre point de vue, le programme du prochain gouvernement que dirigera le PJD et qui se fait attendre, ne doit nullement comporter ce genre de proposition, qui constitue une invitation sur un plateau d'argent à l'UE, de prendre en charge le financement de ces centres à des fins fon-

cièrement sécuritaires, facilitant à l'UE la réadmission vers le Maroc des Subsahariens (ou autres) "illégaux" qui auraient transité par son territoire vers l'Europe, à les installer (même provisoirement) dans des camps de rétention ou de détention dits "d'accueil", et à les rapatrier chez eux à travers des accords de réadmission que le Maroc doit signer avec les pays d'origine subsahariens (ou autres).

Cette dangereuse proposition programmatique du PJD est à retirer. Le Maroc ne peut, au même moment, suivre une nouvelle politique migratoire humaniste, solidaire, généreuse et respectueuse des droits humains, à l'égard notamment des migrants subsahariens et traiter ces derniers de manière répressive. Les deux logiques sont antinomiques et en opposition frontale.

Pour conclure

Un point très important à souligner ici, en guise de conclusion. La Nouvelle Politique Migratoire du Maroc, qui vise au delà de la régularisation administrative des "sans papiers", l'insertion harmonieuse des immigrés, notamment subsahariens dans la société marocaine, doit réussir avec l'apport, la mobilisation et l'implication de tous.

Encore faut-il qu'au niveau de la direction des Affaires de la migration, dépendant du ministère chargé des MRE et des affaires de la migration, prévale une attitude d'ouverture et de transparence à l'égard des acteurs de la société civile et des chercheurs, et non pas celle de la rétention de l'information, avec pratiquement l'interdiction de l'accès aux études et recherches sur l'immigration déjà validées, et qui devraient même être mises à disposition sur le site du ministère !

En totale contradiction avec l'esprit d'ouverture, de coopération et de dialogue du Ministère, on ne peut que regretter vivement cette attitude d'opacité nuisible notamment à la recherche objective pour l'action sur la migration, dans l'intérêt national.

Actes du Colloque International "Migrations climatiques: tendances et enjeux"

Publiés (à Rabat, Maroc) par le Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, avec la coordination du Dr A. El Fouladi (Directeur de Géo Planète Solutions Enr.), les Actes du Colloque International "Migrations climatiques: Tendances et enjeux" furent présentés, et distribués pour la première fois lors de la COP22 à Marrakech.

Le livre contient 308 pages avec des illustrations en couleur et il est divisé en 6 parties :

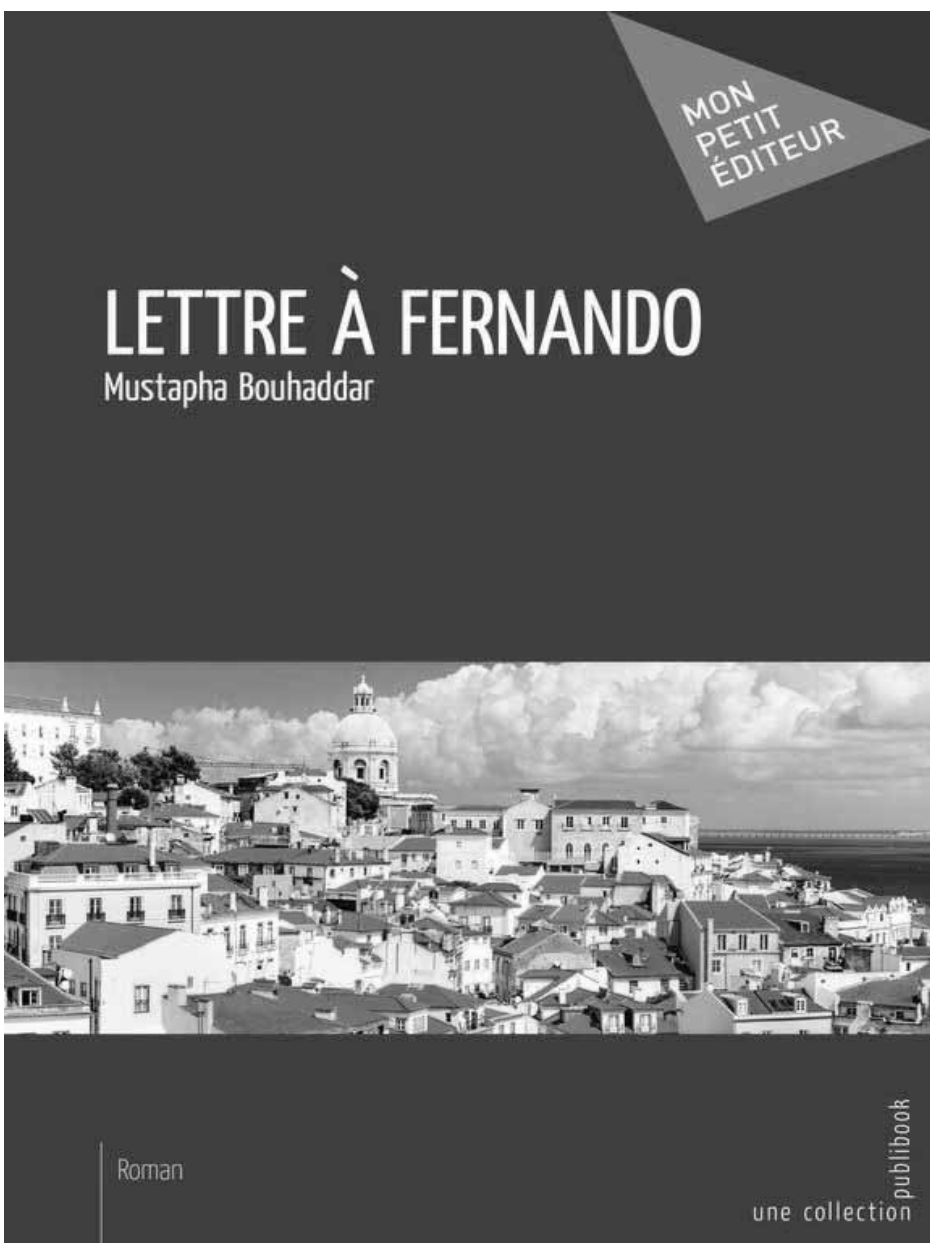
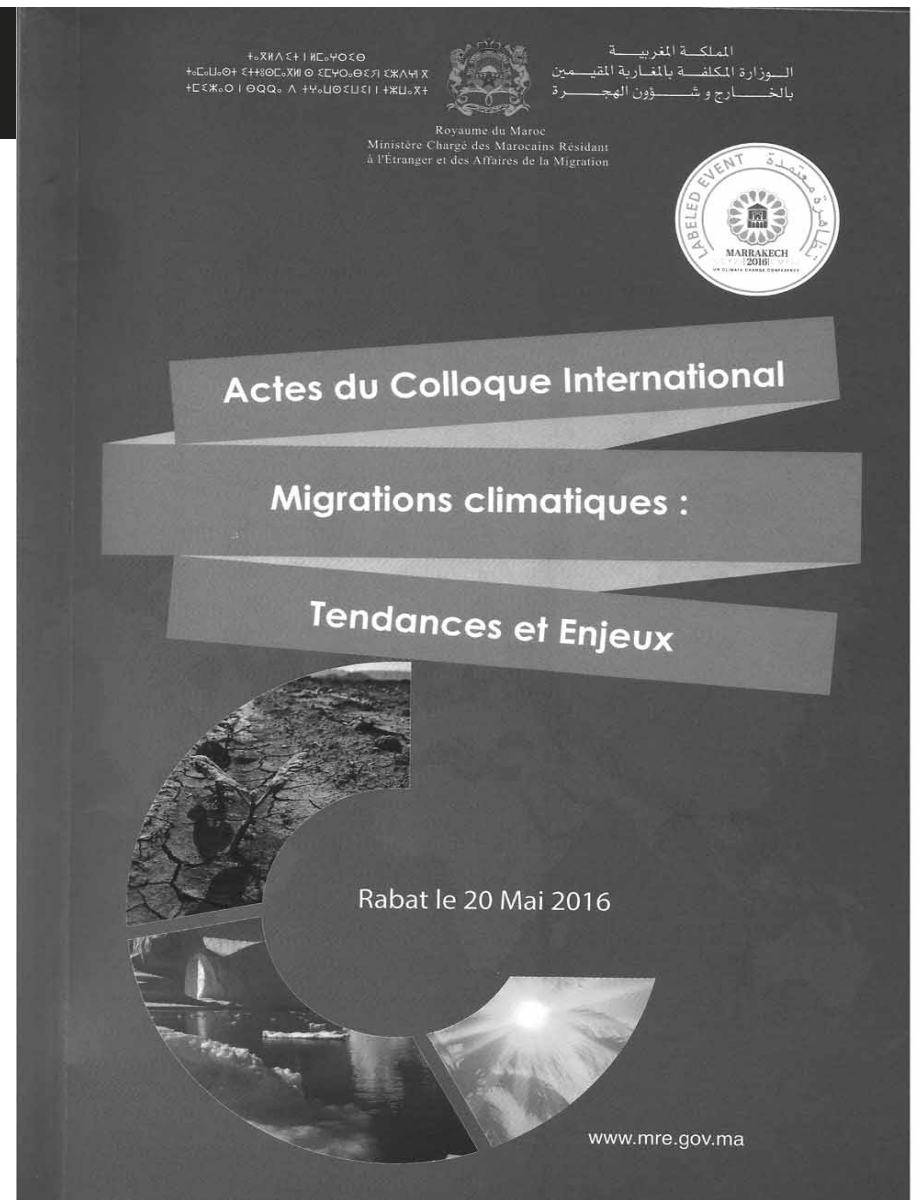
1. Discours officiels (Président du comité de pilotage de la COP22, Président du comité scientifique de la COP22, Président du Conseil National des Droits de l'Homme, Ministre chargé des MRE et des affaires de la migration...);
2. Résumés des communications orales faites lors de la séance plénière (Migration et changements climatiques : Opportunités et défis pour la COP22), de la table ronde N°1 (Migration climatique: État

des lieux, évaluation du risque, adaptation et résilience) et de celle N°2 (Droit international et migration climatique);

3. Versions intégrales des contributions écrites retenues par le comité de rédaction suite à l'appel à communications écrites lancé en marge du colloque à l'intention des chercheurs universitaires en matière de migration et de changements climatiques ;
4. Autres contributions écrites émanant des participants au colloque;
5. Résumé des recommandations formulées lors des débats ainsi que des contributions écrites;
6. Déclaration de Rabat d'un collectif de marocains résidant à l'étranger (ayant participé au colloque), experts en environnement et en changements climatiques .

Outre l'édition Papier, on peut accéder à ces Actes en ligne à l'adresse :

www.geops.ca/DOC/actes-migrations.pdf



Ce livre n'est pas un hommage à Fernando Pessoa, mais une reconnaissance éperdue envers un écrivain qui m'a aidé à braver l'opulence de la misère et à supporter cette vie où il n'y avait plus que le marasme et l'adiaphorie. J'étais misérable comme la plupart de mes labadens d'origine étrangère que je côtoyais à l'université. J'avais une bourse plate, et j'enchaînais des missions précaires dans des restaurants ou dans la manutention. Cependant, contrairement à certains camarades de la faculté qui galéraient pour trouver un logement, j'avais réussi à dénicher une piaule dans un sous-sol d'une sorte de manoir d'un riche homme d'affaires. En échange, je lui tondais le gazon de son jardin une fois par semaine, et je nourrissais ses deux molosses de chiens. Ma chambre souterraine ne possédait aucune fenêtre, et les rares rayons de soleil qui m'éblouissaient le matin venaient d'une fissure d'un des murs de ma cambuse. »

Biographie de l'auteur

Mustapha Bouhaddar est passionné par les mathématiques et la littérature. Il est titulaire d'un doctorat en mathématiques et d'un DEA en littérature sur Stéphane Mallarmé.

Il est aussi chroniqueur pour Maghreb Canada Express.

Détails sur le produit

- **Format :** Format Kindle
- **Taille du fichier :** 409 KB
- **Nombre de pages de l'édition imprimée :** 158
- **Editeur :** Mon Petit Editeur (16 novembre 2016)
- **Vendu par :** Amazon Media EU S.à r.l.
- **Langue :** Français

PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans
le maniement des armes à feu à
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les
emplois qui exigent le port d'arme

Coût : 80 \$
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056
Sans frais : 1 888 514-7847

www.fqtir.qc.ca

Fédération ●●●
Québécoise de Tir